



## Regularisation charges locatives

Par **india**, le **11/11/2009** à **10:39**

Bonjour,

Je suis locataire d'une maison depuis 2007. Mon bail indique le nom et l'adresse du mandataire (administrateur de biens) et simplement le nom du propriétaire SANS SES COORDONNEES. Je paye mensuellement des provisions sur charges et à ce jour aucune régularisation n'a été faite. Après plusieurs appels et courriers RAR restés sans réponse à l'administrateur de bien, j'ai assigné celui ci au Tribunal d'instance pour obtenir la régularisation de charges.

Or pour sa défense celui ci stipule que ma demande n'est pas recevable car c'est le propriétaire qui doit être en cause.

Pour ma part, j'estime que n'ayant pas les coordonnées du propriétaire, cette société est responsable en tant que mandataire de sa gestion. C'est donc elle la responsable, d'autant plus que je ne peux assigner une personne sans connaître son domicile. De plus je pense que mon contrat de bail n'est pas conforme car pas d'adresse du propriétaire.

Donc, suis-je dans mon droit en ayant fait cette action en justice contre cette société.

Merci pour votre réponse.